



LES TROPHÉES DES ACTIONS SOLIDAIRES ET ENVIRONNEMENTALES DE LA FFT 2024

RÉTROPLANNING PRÉVISIONNEL

Les dossiers sont totalement dématérialisés (ils se remplissent uniquement en ligne).

Quand ?	Qui ?	Quoi ?	Avant
Mai 2024	FFT	Envoi aux ligues de l'information de l'ouverture de la campagne 2024 « Les Trophées des Actions Solidaires et Environnementales » (LTASE), avec les éléments. Mise de l'information & des éléments sur le site internet fft.fr . Mise de l'information sur le Guide du dirigeant .	Mai 2024
Mai 2024	Ligues	Envoi des infos & des éléments dématérialisés LTASE aux clubs concernés	Mai 2024
Mai / Juin 2024	Clubs	Envoi des dossiers dématérialisés LTASE complétés aux ligues	30 juin 2024
13 juillet 2024	Ligues	Envoi des dossiers LTASE dématérialisés des clubs avec avis motivé (des ligues) à la FFT	13 juillet 2024
Juillet / Septembre 2024	FFT	Étude et analyse des dossiers LTASE	Juillet / Septembre 2024
Septembre / Octobre 2024	FFT	Décision finale FFT sur l'attribution des aides accordées aux clubs lauréats Transmission des montants des aides accordées aux clubs lauréats aux ligues	Septembre / Octobre 2024
Septembre / Octobre 2024	Ligues	Remise des chèques « cartonnés » FFT aux clubs lauréats lors des AG des ligues	Septembre / Octobre 2024
Octobre 2024	FFT	Virement global à chaque ligue par Comptabilité FFT afin que les ligues remettent les chèques aux clubs, si possible lors de leur AG de ligue	Octobre 2024